

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 6 juillet 2020, à 19 h, à la salle du Conseil, à huis clos, selon les normes prescrites du moment. Étaient présents Madame la conseillère, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Pierre Caron, Jonathan Duval, Jacques Leclerc, Gaétan Lord et Marcel Pelletier tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La secrétaire-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous et explique la procédure à suivre pour la présente séance à huis clos selon l'arrêté ministériel en vigueur.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 ER JUIN 2020
04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
 - 06.01. Résolution pour mandat d'un plan d'ensemble répondant à la priorité 2 de la programmation TECQ 2019-2023
 - 06.02. Résolution pour mandat pour obtenir un diagnostic de trois routes municipales
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
 - 07.01. Rapport du directeur en incendie
 - 07.02. Résolution pour comité de mise en commun en incendie
 - 07.03. Résolution pour mise à jour de l'OMSC en sécurité civile
 - 07.04. Résolution pour mandat de prise d'information sur l'installation d'une prise pour génératrice, d'un projecteur numérique, chevalet et feuilles conférence, 2 e ligne téléphonique au bureau pour sécurité civile et autres
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
 - 08.01. Rapport du directeur en voirie
 - 08.02. Sécurité routière : demande d'une compagnie de transport
09. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, Famille)
 - 09.01. Résolution ajout d'un membre au comité MADA et suivi
 - 09.02. Famille : suivi
10. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
 - 10.01. Camps d'été
11. DEMANDES DIVERSES :

12. VARIA :

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

14. CORRESPONDANCE

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 84-07-2020

Le conseiller Marcel Pelletier propose que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 ER JUIN 2020

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 1 er juin 2020 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 85-07-2020

Le conseiller Gaétan Lord propose que le procès-verbal du 1 er juin 2020 soit accepté, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu unanimement.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

L'information sur le coût d'achat de pièces d'étagères pour la voûte est donnée ainsi que le coût du nivelage 2020 par rapport à celui de l'année antérieure.

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu les explications nécessaires sur la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés ;

ATTENDU QUE sous la résolution 07-01-2020, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2020 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, Résolution 86-07-2020

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 55 036.67\$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, secrétaire-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.01. Résolution pour mandat d'un plan d'ensemble répondant à la priorité 2 de la programmation TECQ 2019-2023

Résolution 87-07-2020

Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement d'engager Tetra Tech Qi inc. pour effectuer le plan d'ensemble du réseau d'égout et de la chaussée dans le périmètre urbain avec un budget de 5 500 \$ plus taxes ; honoraires à taux horaire et dépenses au coûtant plus 5 %.

06.02. Résolution pour mandat pour obtenir un diagnostic de trois routes municipales

Résolution 88-07-2020

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement d'engager Tetra Tech Qi inc. pour effectuer un diagnostic des trois routes municipale : route Elgin, 5 e Rang et chemin Pinguet avec un budget de 6 500\$ plus taxes ; facturation forfaitaire et dépenses au coûtant plus 5 %.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

07.01. Rapport du directeur en incendie

Le Maire fait la lecture du rapport, préparé par le directeur en incendie, qui fait état des actions exécutées depuis le dernier rapport.

07.02. Résolution pour comité de mise en commun en incendie

Considérant que des municipalités ont soulevé des préoccupations quant à leur situation au plan des ressources humaines de leur service incendie;

Considérant que suite aux préoccupations exprimées, le conseil de la MRC de L'Islet a décidé de piloter une démarche visant à analyser les besoins et définir, en accord avec les municipalités concernées, une formule concertée permettant de satisfaire, en tout ou en partie, ces besoins;

Considérant que la démarche ne concerne que les municipalités voulant explorer avec les autres municipalités des partenariats de partage de ressources,

d'équipements ou d'outils de gestion au bénéfice de toutes les parties;

Considérant que pour faire partie de la démarche, les municipalités doivent adopter la présente résolution et que celle-ci engage ses représentant(e)s à travailler dans une perspective visant à faire progresser le partenariat avec les autres municipalités ou à s'en retirer;

En conséquence, Résolution 89-07-2020

il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet souhaite participer à la démarche réunissant les municipalités voulant analyser l'opportunité de mettre en commun des ressources humaines, des équipements, des outils de gestion afin de répondre à leurs besoins et/ou optimiser leur service incendie

07.03. Résolution pour mise à jour de l'OMSC en sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de St-Damase-de-L'Islet reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Damase-de-L'Islet désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à

tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 90-07-2020

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et unanimement résolu :

QUE soit revue la nomination au comité d'organisation municipale de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité d'organisation municipale de sécurité civile de la Municipalité de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet :

- Le (la) directeur (trice) général(e), coordonnateur (trice) municipal(e) de la sécurité civile et le Maire en substitut;
- Le (la) directeur (trice) général(e), responsable de l'administration et l'adjoint(e) administrative en substitut;
- Le directeur en incendie, responsable de l'incendie, sauvetage, secours aux personnes et protection des biens et autres pompiers en substitut;
- Le directeur en voirie, responsable techniques et transport et le (la) conseiller (ère) no 1 en substitut;
- Le Maire, responsable de l'information et communication et le maire-suppléant(e) en substitut;
- Le conseiller ou la conseillère au poste no 3, responsable services aux sinistrés et le (la) conseiller (ère) no 5 en substitut;
- Le conseiller ou la conseillère au poste no 6, responsable des laissez-passer et l'adjoint(e) administrative en substitut;
- Le directeur en incendie, Directeur des opérations sur les lieux au poste de commandement;

QUE ce comité soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de participer à la préparation d'un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité en fournissant les informations nécessaires concernant sa responsabilité.

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité d'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

07.04. Résolution pour mandat de prise d'information sur l'installation d'une prise pour génératrice, d'un projecteur numérique, chevalet et feuilles conférence, 2^{ième} ligne téléphonique au bureau pour sécurité civile et autres.

Résolution 91-07-2020

Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu unanimement de mandater la coordonnatrice en sécurité civile pour prendre des informations sur les coûts d'acquisition des articles suivants : l'installation d'une prise pour génératrice au 15 rue de la Rivière, d'un projecteur numérique, d'un chevalet et feuilles conférence et pour une 2^{ième} ligne téléphonique au bureau.

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Rapport du directeur en voirie

Rien de spécial

08.02. Sécurité routière : demande d'une compagnie de transport
ATTENDU QUE pour évaluer la faisabilité de l'élargissement de l'accotement côté nord du 6 e Rang dans le secteur du 648, il faut connaître les dimensions de l'emprise de route ;

ATTENDU QUE pour obtenir cette information, il faut l'expertise d'un arpenteur ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 92-07-2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Caron, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement de mandater Arpentage Côte-du-Sud pour obtenir les données de l'emprise dans le secteur en question.

09. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA)

09.01. Résolution ajout d'un membre au comité MADA et suivi

Résolution 93-07-2020

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Gaéтан Lord et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet ajoute madame Denise Cloutier, à titre de représentante des aînés, au comité de pilotage pour la mise à jour de la politique MADA.

Et finalement, madame Anne Caron, responsable de la question des aînés, donne un suivi des actions faites à ce jour.

09.02. Famille

La responsable de la question Famille madame Cathy Michaud donne un suivi des actions faites à ce jour et indique que le logo sera présenté à une prochaine séance.

10. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)

10.01. Camps d'été

CONSIDÉRANT QU' une famille de St-Damase a demandé de l'aide financière pour l'inscription de 2 enfants au camp d'été de St-Jean-Port-Joli pour la période estivale ;

CONSIDÉRANT QUE les camps d'été ne sont pas identifiés dans le mandat des Amusements Saint-Damase inc ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 94-07-2020

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Gaéтан

Lord et résolu unanimement que la Municipalité aide les familles de St-Damase-de-L'Islet à payer les inscriptions aux camps d'été du Camp Trois-Saumons ou celui de St-Jean-Port-Joli à hauteur de 50\$ par enfant par famille sur présentation de facture. Pour les activités de sports, la décision reste la même soit : 1/3 de la facture jusqu'à concurrence de 50\$/famille.

11. DEMANDES DIVERSES :

- rien

12. VARIA :

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

Les points soulevés par la population par téléphone, courriel ou autres seront mentionnés à la prochaine séance.

14. CORRESPONDANCE

La liste est lue par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 95-07-2020

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 20 h 15.

Maire

D.G/Sec.-trés.